Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 50 du 13 novembre 2015

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte 17

DÉCISION N° 2769/DEF/CGA/IS/ITA
relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.

Du *23 septembre 2015*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES : *groupe des inspections spécialisées ; pôle travail ; inspection du travail dans les armées.*

DÉCISION N° 2769/DEF/CGA/IS/ITA relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.

Du 23 septembre 2015

NOR D E F C 1 5 5 1 7 5 9 S

Référence de publication : BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 17.

Le ministre de la défense,

Vu les articles L8112-3, R8111-9 et R8111-12 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2012 portant désignation d'un membre du corps militaire du contrôle général des armées aux fonctions de chef de l'inspection du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'exercice des attributions confiées au pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées,

Décide :

Art. 1er. Monsieur **Polop-Fans** Régis, ingénieur divisionnaire d'études et de fabrications, est nommé inspecteur du travail dans les armées, en résidence à Paris, en charge des bases de défense de Dijon, Lyon-Mont-Verdun, La Valbonne, Brive, Montauban-Agen, Calvi, Ventiseri-Solenzara et Verdun.

En son absence, la suppléance de ses fonctions est assurée par le lieutenant-colonel (terre) **Acha** Jean-Luc, inspecteur du travail dans les armées.

Art. 2. Cette décision prend effet au jour de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le contrôleur général des armées,
chef de l'inspection du travail dans les armées,

Pierre SÉGUIN.